



Credirec, je n'en peux plus...

Par **sheeza**, le **10/11/2009** à **11:04**

Bonjour, une personne pourrai répondre a ma question et m'éclaircir svp?rnrnLa société credirec n'a de cesse de me contacter depuis deux mois maintenant pour un crédit impayée qui datte de 2005 . En 2004, je me suis vue offrir une carte 4 étoiles de 3 suisses (géré par Cofidis) avec laquelle, j'ai effectué des achats. Mes remboursements se passaient bien jusqu'à ce que j'arrête mon emploi étudiant en 2005. Il restait alors une somme de 79, 04 euros à payer. , Les virements ayant été refusés Cette somme n'a cessée d'augmenté jusqu'à devoir 150 euros. il y a eu des échanges entre Cofidis et moi. Cofidis me refusait le remboursement échelonné. la dame m'a meme raccroché au nez. rnrnPlus rien jusqu'à ce que je reçoive en septembre, une lettre de Cofidis me disant qu'il confie la gestion de ma dette à credirec. Une dette qui s'élève aujourd'hui à 270 euros. Et depuis credirec n'arrête pas entre courriers et appels, à tel point que j'ai peur de répondre au téléphone. Je leur propose de payer en plusieurs fois car je suis toujours étudiante. Mais il me demandent de leur donner 10 chèque en une fois qu'ils poseront à différentes dates pas moi. Et ça c'est impossible pour moi. J'ai peur de voir les huissiers débarquer chez moi. J'ai peur de me voir en interdit bancaire. Il me menacent de plus pouvoir faire de crédits plus tard. je ne sais plus quoi faire. Je n'ai pas les moyens de payer cette somme en une fois.rnrnMerci de bien vouloir me répondre

Par **jeetendra**, le **10/11/2009** à **11:48**

ASSOCIATION STARTING BLOCK rnrnTEL 06 76 55 97 04rnrnalexandre.cornibert@laposte.frnrnrnBonjour, tenez bon, s'il pouvait faire intervenir un huissier de justice il l'aurait déjà fait, ne leur envoyez pas les 10 chèques à la fois, après vous serez dans la panade.rnrnContactez l'Association Starting Block (Hérault), ils vous aideront à établir un échéancier et le proposer au créancier, ça aura plus de poids, tenez bon,

cordialement.

Par **Tisuisse**, le **10/11/2009** à **17:23**

Bonjour sheeza,rnrnCrédirec n'est pas une société de crédit donc ne prête pas d'argent, c'est une société de recouvrement de crédits impayés. Or, ces sociétés de recouvrement se font souvent passer pour des huissiers, ce que, bien sûr, elles ne sont pas. Elles sont rémunérées en fonction des résultats obtenus, donc de gens qui, comme vous, se laissent faire. Ces sociétés de recouvrement n'ont strictement aucun pouvoir ni pour saisir quoi que ce soit, ni pour faire des saisies sur les comptes bancaires. Seul, un huissier de justice étant en possession d'un titre exécutoire émis par un tribunal, donc à la suite d'un jugement, pourra faire ce boulot, pas crédirec. En résumé, envoyer balader ce CREDIREC.

Par **Gérard84**, le **03/02/2010** à **16:17**

Bjr Sheeza,rnrn**NE PAYEZ RIEN!!**[s]/s]rnrnSi vous avez eu un incident de remboursement en 2005 et que vous n'avez rien payé depuis ce temps là, il y a forclusion de la dette.rnCofidis avait 24 mois soit jusqu'en 2007 (voir les mois) pour vous adresser une mise en demeure, prononcer la déchéance du terme, vous assigner et obtenir du tribunal un titre exécutoire.rnCe n'est manifestement pas le cas. Et si vous payez ne serait-ce que quelques euros, la forclusion s'annulera.rnEnvoyez un courrier en RAR à credirec leur demandant de vous produire un titre exécutoire. Comme ils n'en ont pas ça les calmera. Et menacez les de porter plainte pour harcèlement.rnrnBon courage .